

Dernier salaire après rupture conventionnelle

Par galacticka, le 07/03/2011 à 11:31

Bonjour,

Je vous explique mon cas.

Après 6 mois d'arrêt maladie, j'ai débuté une procédure de demande de rupture conventionnelle qui a été acceptée par mon employeur. La procédure est maintenant terminée et je ne fais donc plus partit de l'entreprise.

Cependant, ils m'ont attribué une indemnité de licenciement de 873€, en plus de mes congés payés d'une valeur d'environ 1100€ et pourtant mon solde tout compte s'élève seulement à 131€...En effet, ils m'ont retirés 56 jours d'absence maladie.

Si je n'avais pas eu de congés payés je leur aurais du des sous ?... Ont ils le droit de me reprendre mes indemnités de congés payés ?...

Merci de vos réponses.

Cordialement.